



COLLECTION CAS PRATIQUES JURISMEDX

Cas Inferno — Représentation médicale

Dix familles, sept rangs et aucune victoire à l'applaudimètre

Niveau Inferno. Les cas mélangent capacité, rang, documents anticipés, urgence, conflits et secret. Le premier proche qui parle n'est jamais automatiquement la bonne réponse.

Consigne : qualifier les faits, identifier le régime, appliquer les articles pertinents, proposer la conduite immédiate et préciser la trace au dossier.

Volume	Cas	Questions par cas	Public
P02 — Représentation	10	3 + qualification libre	Juristes, santé, curateurs, étudiants



Cas 1 — Le curateur universel autoproclamé

Monsieur A., incapable pour une chirurgie, bénéficie d'une curatelle de représentation limitée aux finances. Le curateur affirme que son titre lui permet de signer. La sœur, aidante régulière, conteste.

Questions

1. Qui est habilité ?
2. Quelle pièce faut-il lire ?
3. Que doit documenter l'équipe ?

Qualification / articles :

Conduite immédiate :

Cas 2 — L'épouse sur le papier, la compagne dans la vie

Madame B. est mariée mais séparée depuis huit ans. Elle vit avec sa compagne, qui l'assiste quotidiennement. Aucun document anticipé. Les deux revendiquent la décision.

Questions

1. Quel rang examiner ?
2. Quelles conditions relationnelles sont déterminantes ?
3. La séparation de fait suffit-elle à trancher automatiquement ?

Qualification / articles :

Conduite immédiate :



Cas 3 — Deux contre un

Trois enfants assistent régulièrement leur père. Deux consentent à une gastrostomie ; le troisième rapporte un refus ancien et s'y oppose.

Questions

1. Peut-on voter ?
2. Que vaut la présomption d'accord ?
3. Quand saisir l'autorité ?

Qualification / articles :

Conduite immédiate :

Cas 4 — La directive fossile et la parole récente

Une directive de 2017 refuse toute réanimation. En 2025, la patiente a dit à plusieurs reprises vouloir être réanimée après une amélioration majeure de sa qualité de vie. Elle est aujourd'hui incapable.

Questions

1. Comment analyser la contradiction ?
2. Quels indices rechercher ?
3. Qui décide en urgence ?

Qualification / articles :

Conduite immédiate :



Cas 5 — L'urgence née à 16 h 55

Une intervention élective planifiée depuis dix jours doit débiter le lendemain. Le représentant n'a jamais été contacté. L'équipe invoque soudain l'art. 379 CC.

Questions

1. S'agit-il d'une urgence juridique ?
2. Que faire si le représentant reste introuvable ?
3. Que tracer ?

Qualification / articles :

Conduite immédiate : _____

Cas 6 — Le traitement hors carte

Le représentant exige une opération que deux spécialistes jugent non indiquée et disproportionnée. Il menace de plainte en cas de refus.

Questions

1. Le représentant peut-il imposer le traitement ?
2. Quel rôle joue l'indication médicale ?
3. Quand l'APEA intervient-elle ?

Qualification / articles : _____

Conduite immédiate : _____



Cas 7 — Le groupe WhatsApp familial

La représentante thérapeutique demande le dossier complet depuis vingt ans pour le transmettre à toute la fratrie avant de décider d'un antibiotique.

Questions

1. De quelle information a-t-elle besoin ?
2. Son pouvoir ouvre-t-il tout le dossier ?
3. Peut-elle redistribuer les données ?

Qualification / articles : _____

Conduite immédiate : _____

Cas 8 — Le patient revient

Après un delirium, Monsieur H. retrouve sa capacité alors que sa fille avait commencé à négocier le plan de sortie. Elle exige de terminer la décision.

Questions

1. Qui décide désormais ?
2. Que devient le pouvoir de représentation ?
3. Quelles informations peuvent encore être transmises ?

Qualification / articles : _____

Conduite immédiate : _____



Cas 9 — L'appendicite sans famille

Une patiente inconsciente doit être opérée immédiatement. Aucun document ni proche n'est identifiable.

Questions

1. Quelle base permet d'agir ?
2. Comment apprécier la volonté présumée ?
3. Quelle organisation après l'urgence ?

Qualification / articles : _____

Conduite immédiate _____

Cas 10 — Le PAFA camouflé en art. 378

Un patient sous PAFA refuse un traitement psychiatrique. L'équipe demande à son épouse de consentir en appliquant mécaniquement l'art. 378 CC.

Questions

1. Pourquoi le raisonnement est-il dangereux ?
2. Quel régime faut-il vérifier ?
3. Quel rôle conserve l'épouse ?

Qualification / articles : _____

Conduite immédiate : _____



Sources

Source	Lien
Code civil suisse, art. 360 à 381	https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/24/233_245_233/fr
État de Vaud — Mesures anticipées	https://www.vd.ch/sante-soins-et-handicap/patients-et-residents-droits-et-qualite-de-soins/les-droits-des-patients-des-residents-et-des-personnes-en-situation-de-handicap/mesures-anticipees
État de Vaud — Mesures appliquées de plein droit	https://www.vd.ch/justice/curatelles-et-tutelles/autres-mesures-de-protection/mesures-appliquees-de-plein-droit

Périmètre. Adultes incapables de discernement pour des mesures médicales ordinaires. Les mineurs et les traitements psychiatriques sous PAFA suivent des régimes propres. Sources contrôlées au 5 août 2026.